

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE RÉSEAU DE PARCS NATIONAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fulton:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, en prenant la parole au sujet de la motion à l'étude aujourd'hui, on ne peut s'empêcher de songer à un autre débat de cette législature, il y a quelque temps, où tous les députés du Parlement se sont joints pour adopter à l'unanimité une motion portant sur la préservation de la partie sud de l'île Moresby comme parc national. Ce fut certes un de mes plus beaux jours comme député. Le gouvernement de l'époque, le même que maintenant, n'avait rien vu de menaçant dans le fait que tous les députés appuyaient cette motion. Cela rend d'autant plus mystérieuse l'attitude du ministre, qui a pris aujourd'hui la parole pour s'opposer à la motion dont nous sommes saisis.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler la motion présentée par le député de Skeena:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

Si cette motion était adoptée, elle ne ferait que donner l'approbation du Parlement à un objectif auquel le gouvernement lui-même n'avait pas renoncé jusqu'à présent. J'ai le sentiment, en effet, qu'il a laissé entendre à maintes reprises que tel était son objectif.

Pourquoi donc le ministre de l'Environnement n'a-t-il pas déclaré au député de Skeena, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière d'environnement, que c'était là une motion dont il souhaitait l'adop-

tion? Cela lui serait certainement utile dans ses relations avec son propre ministère et ses propres fonctionnaires, avec le monde des affaires et avec les écologistes, dans toutes ces relations indispensables pour la poursuite de ces objectifs que nous pensions être, jusqu'à maintenant, les objectifs du gouvernement. Il aurait le soutien unanime du Parlement canadien.

Cela dépasse presque l'entendement de voir que le ministre de l'Environnement tienne tant à ne pas avoir le soutien du Parlement et tienne tant à démolir sa propre réputation. Il tenait ici une occasion de briller autant qu'un de ses prédécesseurs, Tom McMillan, à propos de la partie sud de l'île Moresby quand il a accepté qu'une motion à ce sujet soit adoptée à la Chambre. Nous avons au contraire vu le ministre de l'Environnement prendre la parole et exploiter un argument fallacieux en prétendant qu'il s'agit d'une motion de défiance.

Comme je le disais tout à l'heure dans un rappel au Règlement, quoique le Président ait refusé d'examiner la question dans le cadre d'un rappel au Règlement, ce n'est une motion de défiance que dans la mesure où le gouvernement la déclare telle au niveau politique. L'objectif des réformes McGrath que la Chambre a adoptées en 1985 était de retirer toute allusion à la défiance des dispositions du Règlement relatives aux motions de crédits, lesquelles, dans la tradition parlementaire, ont toujours posé la question de confiance. Le langage d'une autre époque a survécu en quelque sorte, car en réalité les journées réservées à l'opposition n'avaient plus rien à voir avec les crédits. Elles donnaient simplement aux députés de l'opposition une occasion de proposer des motions. Parce qu'ils se trouvaient encore au chapitre des crédits, les termes relatifs à la question de confiance avaient survécu après avoir perdu toute leur signification.

Les termes ont donc été retirés du Règlement précisément pour que les simples députés, pour reprendre les mots du premier ministre quand il a confié son mandat à la Commission McGrath, puissent voter librement sur des questions comme celles proposées les journées réservées à l'opposition et que la question de confiance ne soit plus pour le gouvernement ou les députés de l'opposition un prétexte pour se dérober. Avant la réforme, les députés de l'opposition avaient l'habitude de voter en faveur de la motion d'opposition même s'ils n'en approuvaient pas la teneur parce qu'ils ne voulaient pas rater une